Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023 Publication : 12/07/2023

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT



Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-07-05-08

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents: Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

<u>Etaient absents excusés</u>: M. BENET M. (pouvoir à M. SORIN P), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L..), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents: M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/06/2023 Date d'affichage : 23/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL DU PAYS DIEPPOIS PAYS NORMAND</u>

Les modalités de représentations des collectivités au comité de programmation du Groupe d'Actions locales de Dieppe Pays Normand pour les fonds LEADER 2023 – 2027 ont évolué.

En plus des membres représentants l'EPCI, il convient désormais de nommer des membres des communes peu denses, à savoir la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont et la commune de Petit-Caux.

Il est proposé de désigner les élus des communes qui siègent déjà au programme leader au titre de l'EPCI. Pour SNA, il s'agit de monsieur Loïc Beaucamp, membre titulaire du Comité de Programmation LEADER Dieppe Pays Normand.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants – (M. Beaucamp ne prend pas part au vote) :

- Désigne Monsieur Loïc Beaucamp, élu représentant la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, en tant que membre titulaire du Comité de programmation LEADER de Dieppe Pays Normand,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à prendre et signer tout acte et toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Au registre sont les signatures, Le 5 juillet 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



